

LE RESEAU DES VILLES ATLANTIQUES

L'innovation, moteur du développement urbain

Octobre 2019

“Les Fonds Structurels font actuellement face aux défis de l'innovation, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue” a déclaré la Commissaire européenne à la politique régionale, Corina Cretuⁱ.

Le réseau des Villes Atlantiques a été créé en 2000 avec pour objectif principal de donner la parole aux autorités locales au niveau européen. Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de regrouper tous les défis communs et de trouver des solutions communes à travers un développement innovant.

Au cours de ses 19 années d'existence, le réseau des Villes Atlantiques a œuvré pour le développement territorial dans le cadre de la coopération territoriale européenne.

Les travaux développés tout au long de cette période montrent l'importance d'aller encore plus loin dans le renforcement des liens entre les territoires européens. En ce sens, le réseau des Villes Atlantiques :

- ✓ Adopte l'innovation au niveau local comme moteur du développement territorial en unissant ses activités telles que l'étude de la future stratégie pour les Villes Atlantiques après 2020.
- ✓ Souligne l'importance du projet ECORIS3, axé sur la promotion de la spécialisation intelligente non seulement dans les sphères universitaire, public et entrepreneurial (la triple hélice) mais aussi dans le cadre de la société civile (quadruple hélice).
- ✓ Appelle au maintien du programme Urbact dans sa forme actuelle car il s'agit d'un programme créé pour aider les villes à élaborer des solutions pragmatiques, nouvelles et durables, qui intègrent les questions économique, sociale et environnementale au schéma urbain, en ayant pour finalité de réaliser l'Agenda urbain européen.

- ✓ Insiste sur l'importance de maintenir le programme Interreg Europe en tant qu'élément clef pour atteindre un niveau plus élevé de cohésion territoriale et, par conséquent, atteindre les objectifs du Traité de l'UE tels qu'ils sont énoncés dans l'article 174 du Traité de l'UE.
- ✓ Invite la Commission européenne à promouvoir l'Espace Atlantique en préservant le Programme pour l'Espace atlantique et en développant la macro-région correspondante en tant qu'instrument territorial innovant.
- ✓ Signale la nécessité de développer un dialogue structuré de la part de la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne au cours de la prochaine période afin de regrouper les réseaux urbains territoriaux.
- ✓ Aujourd'hui, approuve les priorités stratégiques pour leur avenir. Ainsi, nous espérons pouvoir travailler en concertation avec les Institutions Européennes sur nos enjeux territoriaux.

¹ <https://www.interregeurope.eu/ecoris3/news/news-article/2485/structural-funds-tackle-now-innovation-challenges/>